



AIB-VINCOTTE Belgium - Association sans but lucratif
ORGANISME DE CONTROLE AGREE - Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social : Diamant Building - Boulevard A. Reyers 80 - B-1030 Bruxelles
Numéro d'entreprise : BE 0402.726.875 - Internet : www.vincotte.com
 Safety, quality and environmental services

Contrat géré par : **SIEGE DE WALLONIE**
Parc Scientifique Créalys - Rue Phocas Lejeune, 11 / B-5032 Les Isnes - Gembloux
Tél. : +32(0)81 43.26.11 - Fax : +32(0)81 43.26.15 - E-Mail : wallonie@vincotte.be
Personne à contacter : LAURENT LALOUX , Electricité

• Nos coordonnées

Rapport N° : GEM / 19 / 70042557 / 00 / FR / 000

Réf. client : BTOCGEM

Réf. contrat : /

• Vos coordonnées

Ref. : /

• Données d'intervention

Lieu : APPARTEMENT 7 IEM ETAGE NR 72 Quai des Ardennes, 196/72 4032 Chênée

Date : 19/03/2013

Effectuée par : LAURENT LALOUX (3892)



PROCES-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITE ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

INSTALLATION

Nom : APPARTEMENT 7 IEM ETAGE NR 72 Quai des Ardennes, 196/72 4032 Chênée Prénom :

Adresse : CP: Commune :

Tél :

- Propriétaire ou gestionnaire

idem

- Type de local

Unité d'habitation

BASE DE L'EXAMEN

- Règlement : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)
- Art 271 : contrôle
- Art 86
- Art 271 bis
- Art 278

CONCLUSION

- L'installation existante est conforme au Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE).
- Le dispositif différentiel général ne peut pas être plombé.
- L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 19/03/2038. (*)

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie proposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation. Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité. Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Ing. J. Windey
Directeur Général

Date d'impression : 20/03/2013
Nombre de pages : 2
Annexe(s) : 4



Belgium - Netherlands - France - Luxemburg - Italy - Hungary - Morocco - Algeria - UAE - Oman - USA - India

CONTENU DE L'EXAMEN

- Contrôle visuel

- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs.
- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects.
- Etat (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe.
- Matériel fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens.
- Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent.
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas.
- Continuité des connexions équipotentielle (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection.

- Mesures - tests

- Résistance de dispersion de la prise de terre : 4.3 Ohm.
- Isolement général : >0.5 MΩ.
- Fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test.
- Boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut.

DONNÉES GÉNÉRALES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

- Données du distributeur

N° EAN : EAN non communiqué
Compteur kWh n° : 5859058
Index jour : 12604.2
Protection branchement : 20 A

- Données de l'installation

Installation conçue pour une tension nominale de :

Courant nominal maximum : 40 A
Câble d'alimentation du tableau principal - type : EXVB
Câble d'alimentation du tableau principal - section :

Type de prise de terre :

- Description de l'installation

Dispositif différentiel général :

Nombre de tableaux :

Nombre de circuits terminaux :

Tableau(x) :

Schéma(s) de position :

Schéma(s) unifilaire(s) :

3N400 V

EXISTANTE

40A800MA

1

10

voir annexe(s)

voir annexe(s)

voir annexe(s)

INFRACTIONS - REMARQUES

- Nouvelle installation

- Installation existante

R-O-F Néant

AUTRE(S) ANNEXE(S)

REPERAGE DU TABLEAU ELECTRIQUE DANS LE WC

Circuit	Ampèrage	Designation
A	16	PRISES DE COURANT / PLAN DE TRAVAIL CUISINE
BC	20	TAQUE DE CUISSON
DE	20	TRI CUISINE COTE FENETRE A DROITE
FG	20	DOUBLE PRISES MONO CUISINE
HI	40	DIFFERENTIEL GENERAL 4P 40A 300mA
J	LIBRE	
K	16	ECLAIRAGE : WC, CUISINE, HALL, CUISINE, SALON, SALLE A MANGER
L	16	ECLAIRAGE : HALL ENTREE, HALL NUIT, CHAMBRES
M	16	PRISES DE COURANT : SALON SALLE A MANGER + APPLIQUES SALON
N	16	PRISES DE COURANT CHAMBRES
O	16	PRISES DE COURANT LAVE VAISSELLE, HOTTE, ECLAIRAGE EVIER
P	16	PRISES DE COURANT ET ECLAIRAGE SALLE DE BAIN
QR	40	DIFFERENTIEL SECONDAIRE 30mA 40A 4P

Tension de Service

3 N 400 Volts

19/03/2013

VIMCOTTE Laurent LALOUX
Agent 3892

4/4

Residence Les deux rivières
Quai des Ardennes 196 7 eme etage
4032 Chenee

Annexe 1

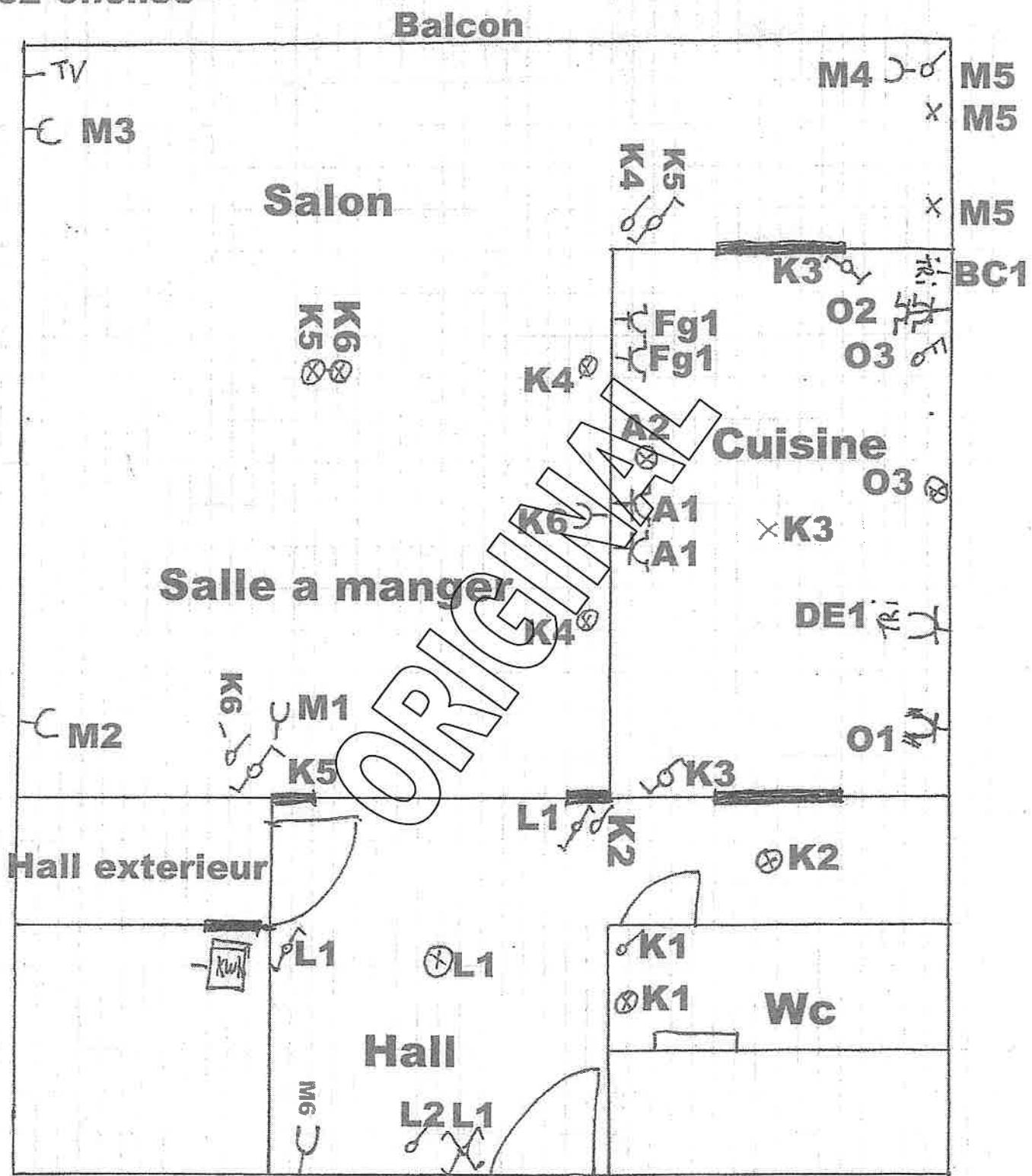


Schéma de position 1

installateur et propriétaire

date

signature


Laurent LALOUX
Agent 3892

Annexe 2

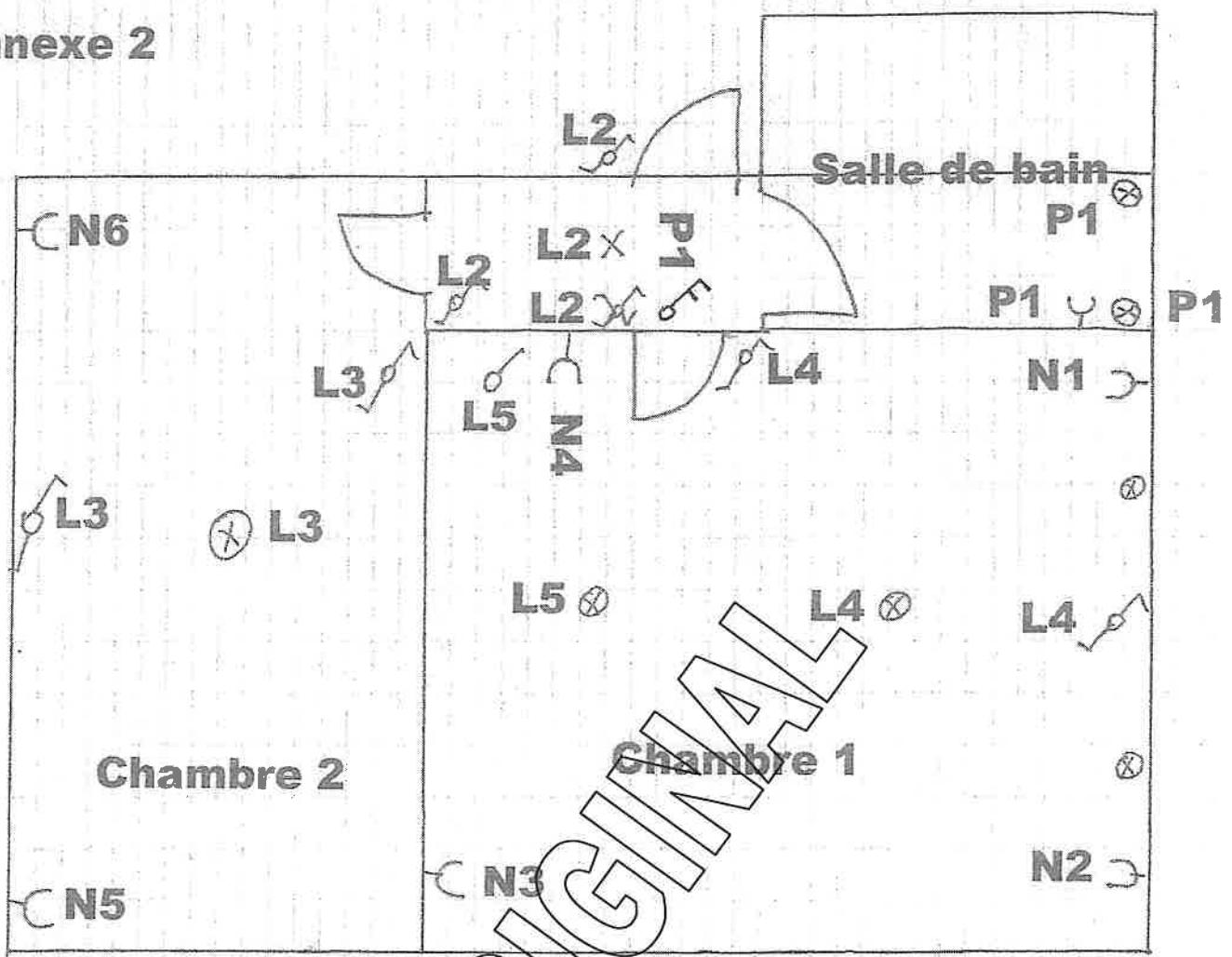
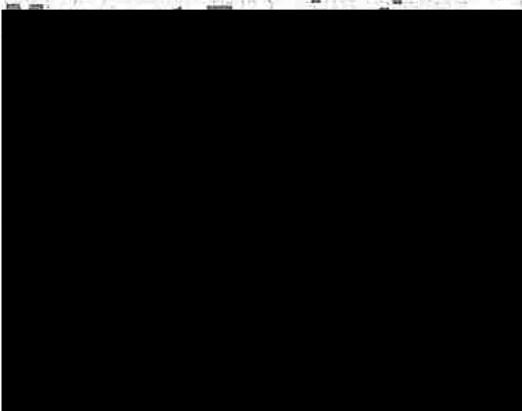


Schéma de position 2

Résidence les deux Rivières
Quai des Ardennes 196 7 eme étage
4032 Chenee

Installateur propriétaire



VINCIENNE Laurent LALFILIX
AUPH 5892



AIB-VINÇOTTE Belgium - Association sans but lucratif
ORGANISME DE CONTROLE AGREE - Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social : Diamant Building - Boulevard A. Reyers 80 - B-1030 Bruxelles
Numéro d'entreprise : BE 0402.726.875 - Internet : www.vincotte.com

Safety, quality and environmental services

Contrat géré par : **SIEGE DE WALLONIE**
Parc Scientifique Créalys - Rue Phocas Lejeune, 11 / B-5032 Les Isnes - Gembloux
Tél. : +32(0)81 43.26.11 - Fax : +32(0)81 43.26.15 - E-Mail : wallonie@vincotte.be
Personne à contacter : LAURENT LALOUX , Electricité

• Nos coordonnées

Rapport N° : GEM / 19 / 70042557 / 00 / FR / 000

Réf. client : BTOCGEM

Réf. contrat : /

• Vos coordonnées

Ref. : /

• Données d'intervention

Lieu : : APPARTEMENT 7 IEM ETAGE NR 72 Quai des Ardennes, 196/72 4032 Chênée

Date : 19/03/2013

Effectuée par : LAURENT LALOUX (3892)



PROCES-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

INSTALLATION

Nom : : APPARTEMENT 7 IEM ETAGE NR 72 Quai des Ardennes, 196/72 4032 Chênée Prénom :

Adresse : CP: Commune :

Tél :

- Propriétaire ou gestionnaire

idem

- Type de local

Unité d'habitation

BASE DE L'EXAMEN

- Règlement : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

- Art 271 : contrôle

- Art 86

- Art 271 bis

- Art 278

CONCLUSION

- L'installation existante est conforme au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE).

- Le dispositif différentiel général ne peut pas être plombé.

- L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 19/03/2038.(*)

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation. Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité. Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Ing. J. Windey
Directeur Général



Laurent LALOUX
3892

Date d'impression : 3/04/2013
Nombre de pages : 2
Annexe(s) : 4



Belgium - Netherlands - France - Luxemburg - Italy - Hungary - Morocco - Algeria - UAE - Oman - USA - India

CONTENU DE L'EXAMEN

- Contrôle visuel

- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs.
- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects.
- Etat (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe.
- Matériel fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens.
- Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent.
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas.
- Continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection.

- Mesures - tests

- Résistance de dispersion de la prise de terre : 4.3 Ohm.
- Isolement général : >0.5 MΩ.
- Fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test.
- Boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut.

15001

DONNÉES GÉNÉRALES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

- Données du distributeur

N° EAN : EAN non communiqué
Compteur kWh n° : 5859058
Index jour : 12604.2
Protection branchement : 20 A

- Données de l'installation

Installation conçue pour une tension nominale 3N400 V
de :
Courant nominal maximum : 40 A
Câble d'alimentation du tableau principal - type : EXVB
Câble d'alimentation du tableau principal -
section : 4X10 mm²
Type de prise de terre : EXISTANTE

- Description de l'installation

Dispositif différentiel général : 40A300MA
Nombre de tableaux : 1
Nombre de circuits terminaux : 10
Tableau(x) : voir annexe(s)
Schéma(s) de position : voir annexe(s)
Schéma(s) unifilaire(s) : voir annexe(s)

INFRACTIONS - REMARQUES

- Nouvelle installation

- Installation existante

R-O-F Néant

AUTRE(S) ANNEXE(S)

REPERAGE DU TABLEAU ELECTRIQUE DANS LE WC

Circuit	Ampèrage	Designation
A	16	PRISES DE COURANT / PLAN DE TRAVAIL CUISINE
BC	20	TAQUE DE CUISSON
DE	20	TRI CUISINE COTE FENETRE A DROITE
FG	20	DOUBLE PRISES MONO CUISINE
HI	40	DIFFERENTIEL GENERAL 4P 40A 300mA
J	LIBRE	
K	16	ECLAIRAGE : WC,CUISINE,HALL CUISINE,SALON,SALLE A MANGER
L	16	ECLAIRAGE : HALL ENTREE , HALL NUIT , CHAMBRES
M	16	PRISES DE COURANT : SALON SALLE A MANGER + APPLIQUES SALON
N	16	PRISES DE COURANT CHAMBRES
O	16	PRISES DE COURANT LAVE VAISSELLE , HOTTE , ECLAIRAGE EVIER
P	16	PRISES DE COURANT ET ECLAIRAGE SALLE DE BAIN
QR	40	DIFFERENTIEL SECONDAIRE 30mA 40A 4P

Emission de Service
3 N 400 Volts

19/03/2013

VINCI CTI
Laurent LALOUX
Agent 3892

4/4,

VINCI CTI

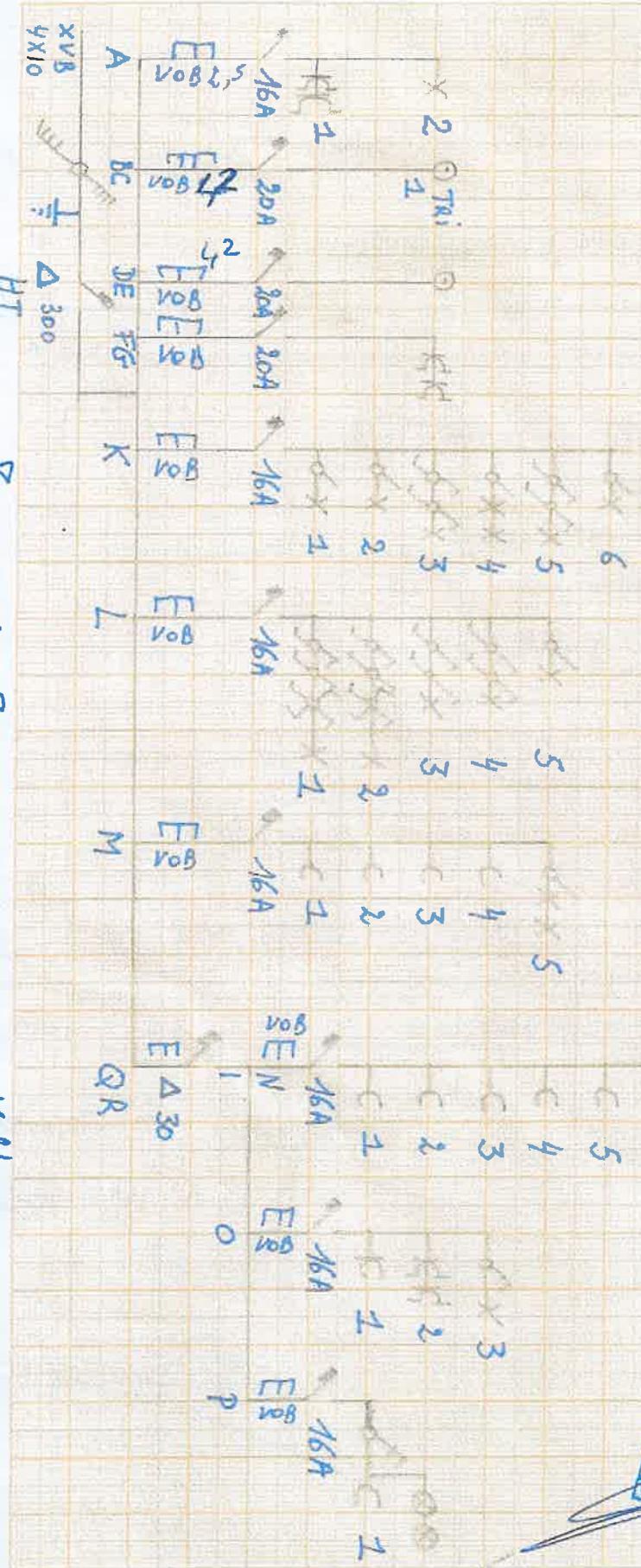
Laurent LALOUX
3892

Schema Unifilaire

Residence "les Deux Rivières"
Quai DES Ardennes 116 / 7^e étage
4032 Clermont

InstaMatter et Projetation

Date
Signature



Tension de Service 3 N 400 Volts

flower 3

Residence Les deux rivières
Quai des Ardennes 196 7 eme etage
4032 Chenee

Annexe 1

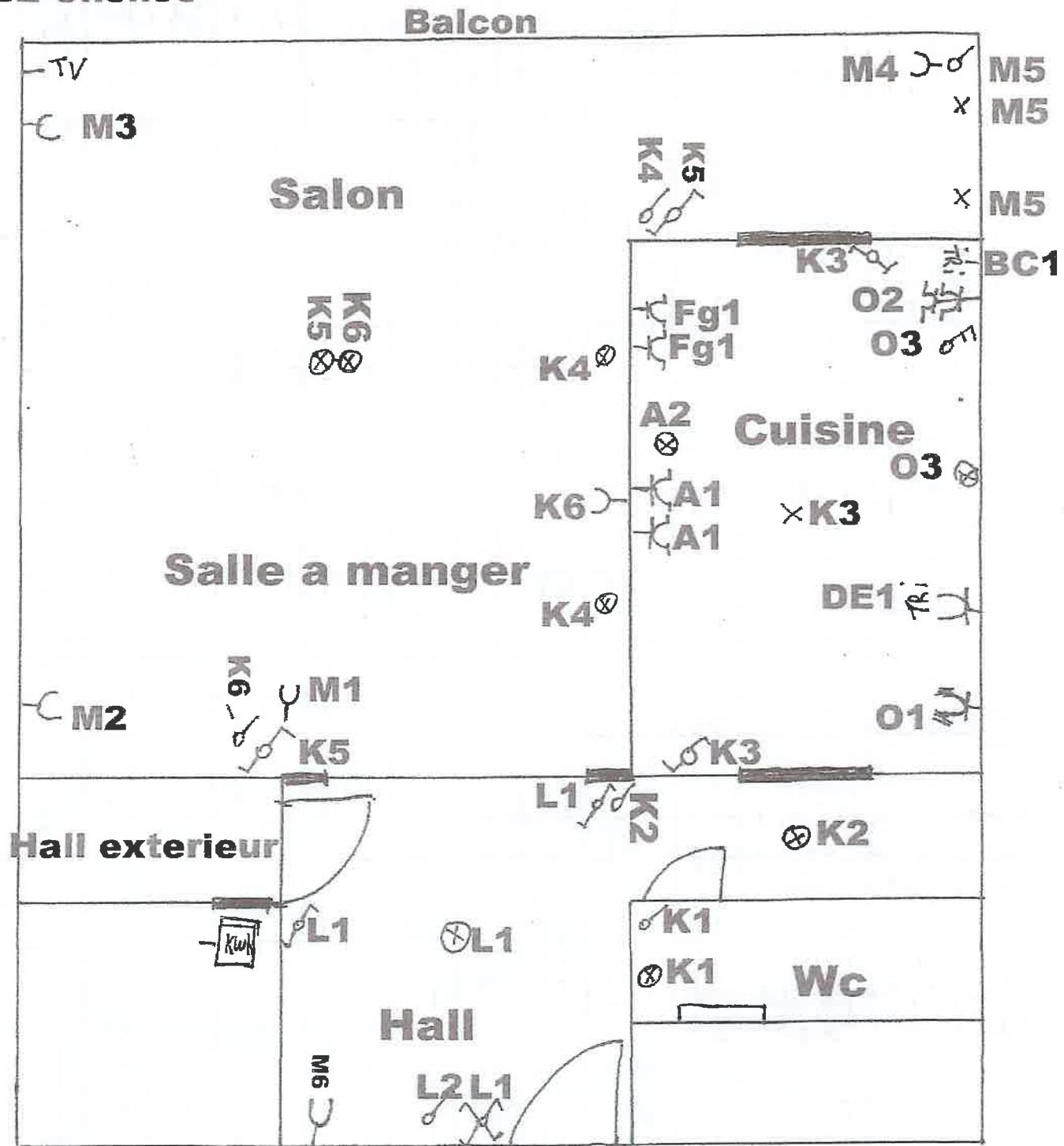


Schéma de position 1

installateur et propriétaire

date

signature



Laurent LALOUX
Agent



Laurent LALOUX
3892

Annexe 2

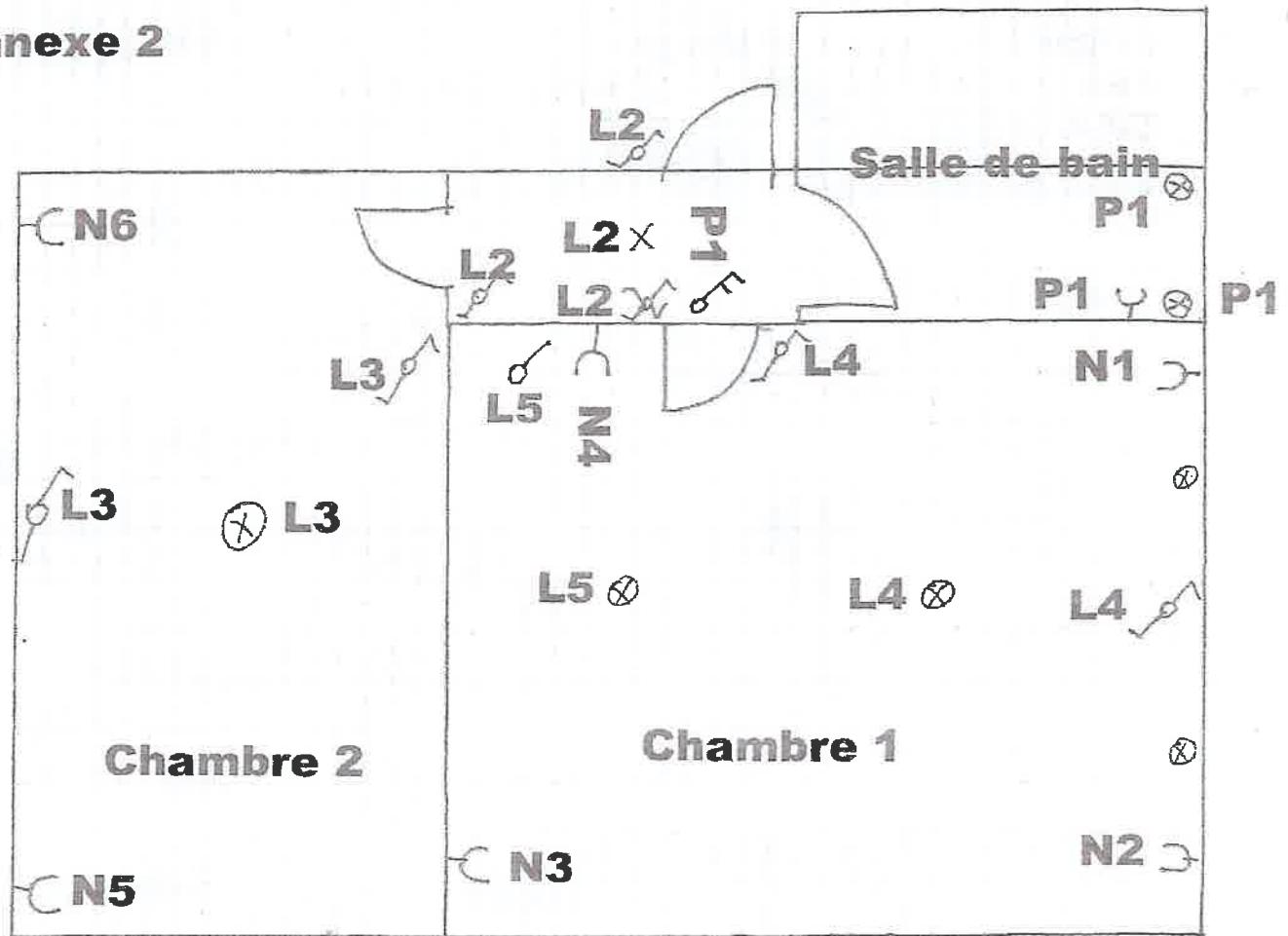
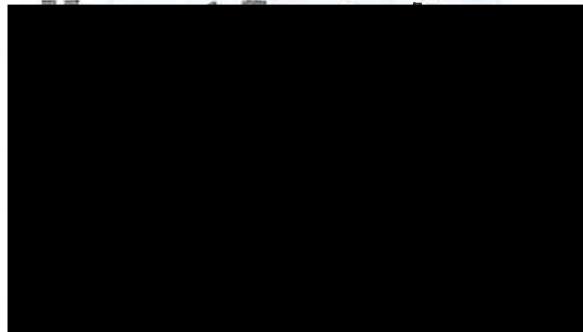


Schéma de position 2

Résidence les deux Rivières
Quai des Ardennes 196 7 eme étage
4032 Chenee

Installateur propriétaire



 Laurent LALOUX
Adept 5892